



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

ZAC Les Touches

Ville de Pacé

Projet de deuxième modification du Dossier de Réalisation

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le projet relatif à la deuxième modification du Dossier de Réalisation de la ZAC Les Touches à Pacé.

La partie nord de cette opération d'aménagement métropolitaine est pour l'essentiel réalisée. Sur la partie sud, suite à l'abandon du projet à vocation commerciale, les objectifs de la ZAC sont réorientés vers l'implantation d'activités productives. Cette modification de la programmation, structurante, a généré une refonte complète du projet d'aménagement sur cette partie de l'opération, et ainsi rendu nécessaire la réalisation d'une nouvelle étude d'impact.

Le dossier de participation est notamment constitué de la nouvelle étude d'impact du projet, de l'avis de la MRAe et du mémoire en réponse élaboré par Territoires et Développement qui est l'aménageur de cette opération, ainsi que de l'avis de la ville de Pacé. Pour favoriser une bonne compréhension du dossier, le projet de deuxième modification du dossier de réalisation a aussi été joint.

L'avis de la MRAe est par ailleurs consultable sur le site de la MRAe Bretagne [MRAe Bretagne - avis de l'autorité environnementale](#), ainsi que sur le site internet de Rennes Métropole : <https://metropole.rennes.fr/participation-citoyenne/procedures-participatives-obligatoires-en-cours/>

La participation du public par voie électronique aura lieu, pendant 32 jours consécutifs,

du Mardi 17 Juin 2025 au Vendredi 18 Juillet 2025 inclus.

Pendant cette période, le dossier sera consultable :

- **Par voie électronique** : sur le registre dématérialisé mis en ligne depuis le site internet de la Ville de Rennes : <https://metropole.rennes.fr/participation-citoyenne/procedures-participatives-obligatoires-en-cours/>
Ce registre sera également accessible directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6285>
- **Sur support papier** : dans les locaux de l'Hôtel de Rennes métropole, 4 avenue Henri Fréville, 35 200 Rennes (Métro Clémenceau), au Service Aménagement, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus :

- Auprès du pétitionnaire du projet : Madame Claudia Henneberger, responsable d'opération, Territoires et Développement, courriel : claudia.henneberger@territoires-rennes.fr
- Auprès de la Rennes Métropole, autorité compétente en matière d'aménagement économique, aux coordonnées suivantes : Direction de l'aménagement urbain et de l'habitat, service aménagement, courriel : dauh-amenagement@rennesmetropole.fr
- À l'espace Pimms Médiation Rennes - France Services (Le Quadri, 5347 avenue des Pays-Bas, 35200 Rennes – Tél. : 02 99 32 02 58 – rennes@mimmsmediation.fr), un agent se tiendra à disposition du public pour accompagner les personnes en difficulté avec l'informatique dans leurs démarches liées à la présente participation du public par voie électronique. Des postes informatiques y sont également disponibles, en libre accès.

Le public pourra adresser ou formuler ses observations et propositions :

- **Par voie électronique** : sur le registre électronique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6285>
- ou par courriel à l'adresse : ppve-6285@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6285> et donc visibles par tous.
- **Sur le registre papier** mis à disposition avec le support papier déposé au service Aménagement à l'Hôtel de Rennes Métropole.

Les observations ou propositions formulées ou réceptionnées après la clôture de la participation du public ne pourront pas être prises en considération.

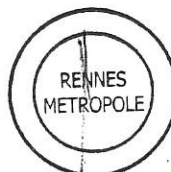
À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le Dossier de Réalisation de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à la délibération du Conseil métropolitain de Rennes Métropole.

À partir de la publication de cette décision et, pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et des propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique, ainsi que les motifs de la décision, seront consultables sur la plateforme : <https://www.registre-dematerialise.fr/6285>

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de Rennes Métropole, publié dans la presse locale, affiché à l'Hôtel de Ville de Pacé, à l'Hôtel de Rennes Métropole, ainsi que sur le lieu du projet, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Fait à Rennes, le 14 mai 2025

Pour la Présidente,



Le Vice-Président
Commerce, artisanat et zones d'activité

Jean-Marc Legagneur